



Versement tardif de la prime CPI : amateurisme ou désintérêt de la direction?

Pôle Bus

Comme vous le savez, le versement de la prime CPI initialement prévu sur le salaire du mois de juin n'a pas eu lieu.

La raison officielle : « *Le basculement de l'outil PHOEBUS vers sa version 2 a généré un grand nombre d'erreurs dans le calcul de cette prime individualisée, nous avons donc choisi de retarder son versement* ».

L'UNSA RATP a donc déposé une alarme sociale le 3 juin dernier afin de faire entendre raison à la direction du département Bus.

Lors de cette alarme, nous avons porté deux revendications :

- Faire verser aux agents bénéficiaires cette prime dans la première partie du mois de juillet afin de minimiser les impacts pour les collègues qui comptaient dessus pour pouvoir partir en vacances ;
- Faire baisser de manière significative le plafond du nombre d'heures déclenchant l'attribution de cette prime.

Malheureusement, seule la première de nos revendications a été retenue, ce qui, évidemment, ne peut nous satisfaire. C'est donc en toute logique que cette alarme s'est soldée par un constat de désaccord.

Cela ne présage rien de bon pour la future négociation qui viserait à faire évoluer l'accord sur la CPI. Affaire à suivre...

Malgré tout, **ce versement sera chargé pour tous les bénéficiaires de 25%**. Cela comprend les différents taux de charge en fonction du type de contrat (statutaire ou CDI) plus le taux individuel de prélèvement à la source. Cela devrait éviter les « *trop perçus* » et pour celles et ceux d'entre vous qui seraient assujettis à des taux inférieurs, la régularisation se fera sur la fiche de paie de fin juillet.

Pour votre parfaite information voici quelques chiffres pêle-mêle de cette prime tardive :

- Pour la partie conduite, l'enveloppe générée est de **3 600 000 euros pour 7370 agents**.
Ce qui fait une moyenne de **491 euros par agent**.
- Pour la partie accidentologie, l'enveloppe générée est de **3 500 000 euros pour un peu plus de 14900 agents**.
Ce qui fait une moyenne de **234 euros par agent**.
- Enfin pour l'encadrement, l'enveloppe est de **274 000 euros pour 1167 agents**.
Ce qui fait une moyenne de **235 euros par agents**.

SI VOUS AVEZ DES QUESTIONS

RAPPROCHEZ VOUS DE VOS REPRESENTANTS UNSA